



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en place d'un crédit d'impôt pour relancer la publicité sur les radios

Question écrite n° 29111

Texte de la question

M. Sébastien Leclerc alerte M. le ministre de la culture sur la situation des radios locales indépendantes. Les mesures de confinement mises en œuvre à la mi-mars 2020 ont entraîné un effondrement des recettes publicitaires sur les ondes de ces radios locales, qui n'ont pourtant que cette ressource pour fonctionner. Il lui fait remarquer que, malgré cette équation économique impossible, les radios locales ont continué à émettre des programmes, y compris de nombreuses émissions en direct et en interactivité avec les auditeurs. Cet effort a permis d'accompagner de très nombreux Français qui étaient dans une situation de solitude renforcée du fait du confinement. Afin d'aider les radios locales indépendantes à poursuivre leur activité au-delà des difficultés actuelles, il lui demande d'envisager un accompagnement spécifique, au-delà des mesures généralistes déjà mises en place par le Gouvernement. Il lui fait part de la proposition de créer un crédit d'impôt pour favoriser les investissements dans les campagnes de communication. Il lui indique que cette mesure aiderait à la fois l'entreprise qui aura à redémarrer son activité mais aussi le tissu des différents médias qui pourra bénéficier d'une reprise des campagnes publicitaires.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Leclerc](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29111

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2020](#), page 3175

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)